



3 874719002 9603 E

Article 12

Les versions française et anglaise du texte
seront également publiées.

Le texte qui précède est le texte définitif de la Convention sur les
statuts de l'Organisation internationale du Travail, telle qu'elle a été modifiée par
la Convention portant révision des articles finis 1948.

Le texte original de la Convention fut adopté le 20 août 1946 par
les signataires de M. Henry M. Jackson, Président de la Conférence et de
M. Edward J. Phelan, Directeur du Bureau international du Travail.

La Convention n'est pas entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1947.
IN FAITH WHEREOF I have hereunto set my hand and the seal of the
International Labour Office at Geneva, this 20th day of August 1946.

EDWARD PHELAN
Directeur général
du Bureau international du Travail

EDWARD PHELAN
Director-General